

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 janvier 2017

Objet : Election des membres du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

• date de convocation le 03 janvier 2017

• nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le lundi neuf janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 78

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Cogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Céline Lapoléon
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Stéphane Bochet à Dominique Pommat - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Benoît Cerino

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Conseil communautaire du 09 janvier 2017

délibération **n° 013-17 C**

objet **Election des membres du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)**

Xavier Dullin, président, indique que le conseil d'administration du CIAS est présidé de droit par le président de Chambéry métropole-Cœur des Bauges ou, en cas d'absence, par un vice-président élu en son sein par le conseil d'administration.

Outre le président, le conseil d'administration du CIAS comprend en nombre égal :

- entre 4 et 16 membres élus par le Conseil communautaire en son sein,
- entre 4 et 16 membres nommés par le président de Chambéry métropole-Cœur des Bauges. Ils sont choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social. Doivent figurer :
 - un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
 - un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales,
 - un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
 - un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Il est proposé de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CIAS à 22, soit 11 membres élus et 11 membres nommés.

L'élection se déroule à bulletin secret au scrutin majoritaire à 2 tours. Le Conseil communautaire doit déterminer au préalable si le scrutin est uninominal ou de liste. Il est proposé d'appliquer le scrutin de liste.

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant fusion de Chambéry métropole et de Cœur des Bauges,

Vu les articles L.123-6, R.123-7, R.123-28, R.123-29 du code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : fixe le nombre de membres du conseil d'administration du CIAS à 22, soit 11 membres élus et 11 membres nommés,

Article 2 : procède à l'élection de ses représentants au scrutin de liste,

Article 3 : désigne ses représentants conformément aux résultats du scrutin présentés ci-dessous :

Présents et pouvoirs	82	
Suffrages exprimés	71	
Blancs	8	
Nuls	0	
Abstentions	3	
Candidats	Suffrages obtenus	
<u>Liste :</u> - Pierre HEMAR - Annick BONNIEZ - Françoise BOVIER-LAPIERRE - Christiane BOISSELMON - Marie PERRIER - Jean-Luc BERTHALAY - Albert DARVEY - Maryse FABRE - Jean-Pierre FRESSOZ - Christian GOGNY - Philippe TREPIER	71	Liste élue

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 013-17 C

Objet de l'acte :	Election des membres du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)
Thème Préfecture :	5 - Institutions et vie politique 3 - Designation de représentants 1 - Conseils d'Administration des CCAS
Date de l'acte :	09 janvier 2017
Annexe :	

Identifiant de télétransmission : 073-247300098-20170109-lmc1H18865H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H18865H1

Date de transmission en Préfecture :	13 janvier 2017
Date de réception en Préfecture :	13 janvier 2017